

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2010

---

L'an deux mil dix, le premier du mois d'avril, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée

Absent représenté : M. VEY Patrick (arrivé à 22 h).

M MARCON Maurice a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

## Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Jean-Paul PANNEFIEU fait une déclaration : *« l'attribution des subventions 2010 a été faite sans tenir compte des critères définis l'année dernière : priorité aux activités encadrant les jeunes.*

*Le compte-rendu des discussions n'est absolument pas objectif et laisse supposer l'adhésion parfaite des élus de notre liste. Il n'en a rien été. EN effet, nous avons demandé de voter par associations, la réponse qui nous a été faite était la longueur des débats : encore une fois, la démocratie est-elle limitée ???*

*La rédaction du tableau passe sous silence un certain nombre de points : l'Harmonie a reçu en 2009, 2000 €, cette année 600, ce qui, sur 2 ans, donne une subvention de 1300 € soit une augmentation de 200 € par rapport à 2008. Lien Création devait voir une révision à la baisse : il n'en est rien. 650 €. Une avance de subvention a été faite au Festival de cuivres sur le budget 2009 de 2500 €. Cela n'apparaît pas.*

*Il n'est pas normal que deux groupes de musique, à caractère privé, aient une subvention de 2200 € : 1800 pour l'une, 400 pour l'autre*

*De la musique avant toute chose.... Au Monastier, les associations proches de cette sensibilité se font la part belle de l'enveloppe et tant pis pour les sportifs...- 100 € pour le Hand Ball qui concerne une centaine de jeunes.*

*Nous pensons que les subventions doivent en priorité être attribuées aux associations qui rendent un service à la communauté et au plus grande nombre. Ce n'est pas le cas pour cette répartition. »*

Alain GALLAND répond que cette question a été débattue en Commission et que les membres ont essayé d'être aussi justes que possible. Renée VAGGIANI estime qu'il est regrettable que la demande de subvention de Souris Vertes n'ait pas été prise en compte. Alain GALLAND rappelle qu'il avait demandé l'avis du conseil avant le vote et le dossier avait été rejeté à l'unanimité. Monsieur le Maire ajoute qu'une règle a été établie et qu'elle doit être, dans la mesure du possible, respectée. Il ajoute que si un retard de quelques jours peut être toléré, il s'agissait dans le cas présent d'un retard de plusieurs semaines. Il ajoute à son tour que la commission Associations a essayé d'être équitable, en respectant les règles

établies. Certaines données supplémentaires ont cependant été prises en compte, pour certaines, à titre exceptionnel. Par ailleurs, seule la subvention accordée à l'association Lien Création avait réellement donné lieu à des discussions, les autres n'ayant pas suscité de réactions majeures. Renée VAGGIANI estime que No'Mad est rémunéré pour ses prestations et pense que la Commune ne devrait pas verser de subvention. Monsieur le Maire réplique qu'il ne s'agit pas d'une entreprise mais bien d'une association et que la création d'un emploi a été prise en compte la concernant. Renée VAGGIANI ajoute que l'emploi sera un contrat avenir, et donc financé en grande partie par l'Etat. Monsieur le Maire propose de voter, dès l'an prochain, ces subventions association par association. Cette proposition est validée. Le compte-rendu est approuvé avec 6 abstentions.

### Présentation des différentes réunions

- Commission de sécurité école maternelle le mardi 16 mars : des travaux auront lieu pendant les vacances d'avril.
- Rencontre avec le CPIE le mercredi 17 mars pour un partenariat avec le Centre Culturel.
- Bilan du marché du jeudi : plus de 200 moutons présents cette semaine.
- Venue de l'ABF = jeudi 11 mars à 11 heures.
- Venue de RCF le mardi 23 à la bibliothèque pour la semaine de la presse.
- Réunion Stevenson le mardi 23 mars
- Réunion PVR le mercredi 31 mars.

### Droit de préemption

Vente d'une parcelle non bâtie sise section B n° 1981 (le Pinet),

Vente d'une parcelle bâtie sise section C n° 876 (Le Crouzet de Mézoux),

Vente de plusieurs parcelles non bâties sises section A n° 517, 623, 635, 636, 637, 638 (Les Massonnes),

La commune ne préempte pas.

### Dossier divers à régler

Suite à une question posée lors du conseil précédent par Eric Andrieu concernant la maison PALIX à Châteauneuf, il apparaît que la terrasse aménagée par les propriétaires a bien été construite sur le domaine privé. Une demande de remplacement à l'identique avait bien été déposée et validée mais il apparaît que les termes de la demande n'ont pas été entièrement respectés. En effet, l'angle de la toiture est beaucoup trop avancé et gêne la circulation, notamment le passage du chasse-neige. Un courrier sera donc envoyé afin d'exiger que la toiture soit modifiée et n'empiète pas sur le domaine public.

### Délibérations diverses

- **Amortissement du gymnase** : Après analyse, Régis LAC propose de fixer à 25 ans la durée d'amortissement des panneaux photovoltaïques du gymnase afin de couvrir les charges financières. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Demande de l'OGEC St Dominique** : Monsieur le Maire donne une nouvelle fois lecture du courrier de l'OGEC St Dominique demandant que les élèves de maternelle soient inclus dans le contrat d'association. A l'heure actuelle, la commune verse à l'école primaire pour chaque enfant originaire de la commune un forfait correspondant au coût d'un élève de l'école primaire publique. Si ce contrat était étendu aux élèves de maternelle, la commune devrait donc verser pour tous les élèves originaires de la commune un forfait correspondant au coût d'un élève de l'école

maternelle publique. Monsieur le Maire rappelle que la priorité a été donnée aux jeunes et à l'éducation. Il souligne que de gros efforts ont déjà été accomplis dans ce domaine, tant à l'école maternelle qu'à l'école primaire publiques, comme cela avait été promis. Il ajoute qu'en tant qu'élus, il fallait rester aussi neutres que possible et avant tout penser à l'intérêt des jeunes, quel que soit leur établissement. Il présente ensuite le coût d'un élève de maternelle et de primaire publiques. Eric ANDRIEU pense pour sa part que le Monastier a la chance d'avoir deux écoles, donnant ainsi un choix aux parents. Cependant, il souligne que le Conseil avait décidé il y a deux ans de voter une subvention pour les élèves de l'école maternelle dont le montant devait rester inchangé pour les trois années à venir. Or aujourd'hui, cette décision était remise en cause ce qu'il trouve anormal. Monsieur le Maire précise que les parents de l'Ecole Saint Dominique estiment que la Commune ne devrait pas faire de distinction entre leurs enfants et les enfants de l'école maternelle publique. André NICOLAS estime qu'il n'est pas normal de partir sur des bases identiques pour définir le montant de la subvention. Il propose de fixer un nouveau forfait mais de limiter l'impact d'une baisse d'effectifs trop importante en garantissant un montant minimum annuel de 25 000 €. Maryse BALDET souligne que cette question est importante et souhaite pouvoir réfléchir à cette proposition. Dans l'attente d'une analyse plus précise, le Conseil décide de surseoir à statuer. Le Conseil approuve néanmoins à l'unanimité la subvention de 310.55 € pour les élèves du primaire privé, étant précisé que ce montant correspondant au coût d'un élève de l'école primaire publique, soit 13 975 € au total.

- **Vote des subventions aux écoles** : Le Conseil approuve à l'unanimité les subventions suivantes :
  - o APEL St Dominique : 12 € par élève de la commune, soit 1044 €,
  - o APE maternelle publique : 12 € par élève de la commune, soit 684 €,
  - o APE primaire publique : 12 € par élève de la commune, soit 816 €,
  - o OCCE primaire publique : 26 € par élève de la Commune, soit 1 430 €,
  - o OCCE maternelle publique : 26 € par élève de la Commune, soit 1 248 €,
  - o Classes découvertes : 6 € par enfant et par jour, 1 année sur 2 et si séjour supérieur à 3 jours,
  - o Goûter de Noël : 3 € par enfant.
- **Goudronnage du lotissement** : Monsieur le Maire rappelle que les travaux devaient être terminés avant fin 2010, comme le Conseil s'y était engagé. Toutefois, un lot est actuellement encore en vente et les murs d'enceinte des différentes maisons sont pour la plupart en cours de réalisation, ce qui pourrait poser des problèmes de raccord si le goudronnage était réalisé avant que ces murs ne soient terminés. Il est décidé de consulter les habitants pour savoir s'ils veulent attendre que tous les travaux soient terminés. Les bordures et les trottoirs pourront éventuellement être terminés plus tard.
- **Vote des taux des taxes locales** : Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2010 étant donné la conjoncture actuelle. Il précise que la taxe professionnelle disparaît cette année mais devrait être compensée. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Votes des budgets primitifs** : Régis LAC présente les différents budgets :

**Commune :**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
--	-----------------------	-----------------------

TOTAL dépenses ( <i>cadre A</i> )	1 565 111 €	2 947 474.13 €
TOTAL recettes ( <i>cadre G</i> )	1 565 111 €	2 947 474.13 €

**Assainissement :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
TOTAL dépenses	123 150 €	435 099.89 €
TOTAL recettes	123 150 €	435 099.89 €

**Eau :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
TOTAL dépenses	96 400 €	173 994.35 €
TOTAL recettes	96 400 €	173 994.35 €

**Camping :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
TOTAL dépenses	43 000 €	35 703.38 €
TOTAL recettes	43 000 €	35 703.38 €

**Lotissement:**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
TOTAL dépenses	16 327.45 €	0
TOTAL recettes	16 327.45 €	0

**Le Mont :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
TOTAL dépenses	17 050 €	44 100 €
TOTAL recettes	17 050 €	44 100 €

--	--	--

### Gymnase (photovoltaïque) :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
TOTAL dépenses	53 000 €	57 100 €
TOTAL recettes	53 000 €	57 100 €

Renée VAGGIANI interpelle Monsieur le Maire sur le budget alloué à l'électricité, notamment sur les illuminations de Noël qui consomment beaucoup et qui ont été enlevées tardivement. Michel Mounier explique ce retard par les conditions climatiques du moment et le planning de l'entreprise chargée de la dépose des guirlandes. Cette question avait du reste déjà été abordée à la réunion du Conseil le 28 Janvier 2010 et en réponse, il avait été noté « Pour rester dans le domaine électrique, dans un souci d'économie, les illuminations de la période de Noël seront à l'avenir réduites à un mois : du 15 Décembre au 15 Janvier ». Renée Vaggiani ajoute que la consommation électrique liée au chauffage de l'Ecole de Musique est de la compétence de la Communauté de Communes du Pays du Mézenc et ne devrait pas être supportée par la Commune. André NICOLAS répond que tout rentrera dans l'ordre dès que l'Ecole de Musique aura déménagé. Il ajoute que la capacité d'auto financement de la Commune est correcte mais se demande s'il est toujours réaliste de vouloir mener à terme tous les projets présentés par la municipalité en début de mandat. Monsieur le Maire répond que la situation financière de la Commune est effectivement saine, que les travaux engagés bénéficient de subventions très intéressantes, mais qu'aucun risque inconsidéré ne sera pris par la suite si les aides attendues n'étaient pas suffisantes. Certains projets pourraient alors être remis en question, si le Conseil Municipal estimait que les dépenses engagées vont dépasser la capacité d'investissement de la commune. Un plan pluriannuel est destiné à se fixer des objectifs pour savoir où l'on va, mais il doit être modifié si les conditions l'exigent. Jean-Paul PANNEFIEU pense que le projet du plan d'eau est trop conséquent par rapport aux garanties fournies par le Cabinet d'Etudes. Monsieur le Maire répond qu'il faut faire confiance à l'analyse des spécialistes consultés, et rappelle que personne n'est en mesure de garantir un ouvrage contre les catastrophes naturelles. Il est indispensable d'agir si l'on veut éviter que la situation ne se détériore et que la nouvelle station d'épuration ne soit inondée, comme les services de l'Etat consultés le redoutent. Jean-Paul PANNEFIEU trouve que les travaux d'entretien de la voirie prévus pour 2010 sont insuffisants. Didier CHAZALON précise que de gros travaux seront réalisés sur les fossés grâce à l'embauche du CAE et d'un chauffeur cet été, ce qui contribue aussi à préserver la voirie. Pour le goudronnage, l'équipe technique sera à nouveau mobilisée et une entreprise se chargera des émulsions.

Les budgets annexes sont approuvés à l'unanimité, le budget commune est approuvé avec 13 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention.

- **Devis gymnase** : Monsieur le Maire présente un devis de Christian CHAPUIS concernant le chéneau nord du gymnase qui est en mauvais état et est à l'origine de fuites. Le devis est approuvé à l'unanimité pour 6 615 € HT.

- **Financement de l'École de Musique** : les travaux sont financés par la Communauté de Communes du Pays du Mézenc. Le Conseil décide à l'unanimité de participer à hauteur de 100 000 €.
- **Subvention E.V.R.** : Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'Association Velay Echarpes Roumanie nouvellement créée. Le Conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de démarrage de 150 €.
- **Chemin de Crouziols** : Monsieur le Maire rappelle qu'un document d'arpentage avait été réalisé sur le Chemin de Notre Dame de la Pitié à Crouziols. Le Conseil l'autorise à l'unanimité à faire rédiger les actes notariés.
- **Entrées d'Alleyrac et de Salettes** dans la Communauté de Communes du Pays du Mézenc : le Conseil approuve à l'unanimité ces entrées.
- **Changement de nom** de la Communauté de Communes du Pays du Mézenc : le Conseil approuve à l'unanimité le changement de nom de la Communauté qui deviendra la Communauté de Communes du Mézenc et de la Loire Sauvage.
- **Emploi bibliothèque** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'Hélène VINCENT est actuellement employée à mi-temps à la communauté de communes et à mi-temps à la commune. A ce jour, la commune rembourse chaque année la part de son salaire à la communauté de communes. Hélène VINCENT demande à être intégrée dans le personnel communal au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ce changement n'aura aucune incidence financière pour la commune. La Communauté de Communes du Pays du Mézenc est favorable à cette modification. Le Conseil décide à l'unanimité la création d'un poste à mi-temps à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- **Prêt de l'Assemblée de l'Herm** : Monsieur le Maire explique qu'un partenariat a été établi entre la commune et une fresquiste à la recherche d'un atelier temporaire. En accord avec les habitants du village de l'Herm, l'artiste va restaurer gratuitement l'intérieur de l'assemblée. La commune s'était pour sa part engagée à refaire le plancher et l'escalier qui étaient en très mauvais état. L'Herm disposera ainsi d'une assemblée restaurée à moindre frais pour la commune. Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer une convention de prêt.
- **Toiture MADAC** : le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le contrat de location de toiture avant l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'usine. Pour mémoire, cette opération permettra à la commune de remplacer une toiture en mauvais état et peu isolée par une toiture neuve qui générera chaque année des revenus.
- **Vente terrain** : un terrain de 5 ares et 10 centiares situé Zone Artisanale du Pinet sera vendu par la commune à monsieur Hervé Grava pour un montant TTC de 3810 € TTC.

#### Questions diverses

- **Informations SAFER** : vente de terrains agricoles
- **Hébergement d'un stagiaire** : un étudiant en doctorat faisant des études sur les glissements de terrain réalisera une étude sur la commune qu'il présentera lors d'une conférence et dont il livrera les résultats gracieusement. En contrepartie, Monsieur le Maire propose de l'héberger gratuitement au gîte (quelques nuitées). Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Demande des parents de l'école maternelle** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'APE et du Conseil d'École demandant l'embauche d'une personne supplémentaire pour assurer le service à la cantine dans de meilleures conditions. Actuellement, les 2 assistantes maternelles assurent le service des repas pour une vingtaine d'enfants au total, avec un nombre maximal fixé à 25. Renseignements pris

auprès de 3 communes similaires, il apparaît qu'en moyenne 1 personne a en charge 20 enfants, ce qui est largement supérieur au nombre actuellement en vigueur à l'école maternelle de la commune. Le Conseil refuse donc d'accéder à cette demande à l'unanimité.

- **Etude CETE** : Monsieur le Maire présente une étude concernant l'impact de l'aménagement du plan d'eau sur les berges en cas de crues. Cette étude indique clairement que l'aménagement devrait considérablement améliorer l'écoulement des eaux et limiter les risques d'inondation pour les maisons proches et la station d'épuration.
- **Emplois d'été** : Monsieur le Maire propose de créer les postes contractuels.
  - o Camping municipal : 2 postes contractuels;
  - o Mairie : 1 poste contractuel ;
  - o Piscine municipale : 5 postes contractuels (dont 2 maîtres nageurs) ;
  - o Service technique : 1 chauffeur Poids Lourds pour mettre en place une équipe chargée des fossés (ou 2 postes contractuels, si aucune candidature n'est reçue pour le poste précédent)

Le Conseil approuve à l'unanimité ces propositions.

- **Poste Josiane OLLIER** : en raison de son départ en retraite le 31 août 2010, le poste sera à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2010. Les horaires seront modifiés ainsi : l'entretien du gîte que Josiane Ollier assurait jusqu'alors sera confié à une personne seulement chargée de l'entretien des locaux. La personne embauchée se consacrera donc uniquement à l'école.
- **Demande de Michel ARSAC** : Monsieur le Maire présente le courrier de Michel ARSAC qui sollicite un avancement au grade d'agent de maîtrise. Comme cela avait été le cas précédemment pour un autre agent, l'approbation de cette demande sera conditionnée par le suivi d'une formation correspondant au poste envisagé. Le Conseil approuve donc ce changement, qui ne deviendra effectif qu'une fois la formation validée.
- **Demande de l'association Fin Gras** : Monsieur le Maire présente la proposition d'adhésion pour 250 €. Le Conseil refuse avec 13 voix contre et 6 abstentions.
- **Stagiaire Centre Culturel** : Le Conseil avait précédemment approuvé l'accueil d'un stagiaire chargé de la promotion de l'offre culturelle et dont la mission serait principalement de préparer l'ouverture du centre culturel européen. Après de longs mois de recherches infructueuses, une étudiante a été retenue. Une convention sera signée pour une période de 6 mois, avec une indemnité de 300 € par mois.
- **Réservoir St Victor** : Depuis de nombreux mois, l'approvisionnement en eau du village de Saint Victor est insuffisant. A la demande du Syndicat du Rocher Tourte, le Conseil autorise ce dernier à effectuer à ses frais un branchement sur le réseau communal, aucune autre solution n'ayant pu être jusqu'alors trouvée pour résoudre définitivement ce problème. La Commune indique toutefois qu'en cas de manque d'eau généralisé, elle se réserve le droit de gérer les débits à sa guise, dans l'intérêt du plus grand nombre. Le prix de vente du mètre cube sera défini ultérieurement.

### Dates diverses

Vendredi 2 avril à 20 heures: Film « Nos enfants nous accuseront ».

Vendredi 9 avril = Réunion Stevenson

Pièce de théâtre.

Jeudi 15 avril = réunion aménagement du bourg avec les riverains.

Prochain Conseil le 29 avril à 20H.

Avant de clore la séance, Renée VAGGIANI demande au Conseil d'exprimer son désaccord face à la politique actuelle de la Poste en rappelant que les facteurs vont bientôt quitter le bureau du Monastier-sur-Gazeille pour être basés à Taulhac, sur une plateforme de tri. Le Conseil soutient à l'unanimité cette requête.

La séance est levée à 00 h 15.